

**Une voix:** Quelle honte.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Avec tout le respect que je dois au député de Regina-Est (M. Burton), je l'invite à limiter ses observations à l'amendement et au sous-amendement à l'étude. Sauf son respect, je pense qu'il dépasse considérablement les limites qui lui sont allouées.

**M. Burton:** Monsieur l'Orateur, j'essaye de placer mes observations dans le contexte de la situation telle que je la vois. J'aborderai la motion et l'amendement comme je le vois dans ce contexte ainsi que les considérations dont les députés doivent être saisis. A mon avis, ces deux textes touchent le fond du problème qui nous occupe aujourd'hui.

Le programme de stabilisation proposé par le gouvernement est tout à fait insuffisant. Il nous sera impossible de tracer un programme utile pour les cultivateurs de l'Ouest, à moins de prévoir une disposition qui tiendrait compte, comme l'a souligné mon collègue de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), de l'augmentation du coût de production. Les cultivateurs connaissent tous les ans une augmentation de leurs frais de production. Ils savent fort bien que, depuis de nombreuses années, le produit brut de la vente de leurs céréales a pu atteindre presque le même niveau que celui des années passées, mais ils savent également que leurs frais de production ont augmenté. Par suite de l'accroissement constant de ces frais, ils ont vu diminuer la tranche de leur revenu net dont ils doivent vivre et sur laquelle ils doivent prélever leurs économies et le capital nécessaire à leur expansion et investissements nouveaux.

Je crois qu'il importe de noter certains des facteurs que renferme la proposition dont est saisie la Chambre. En premier lieu, l'amendement proposé par mon collègue le député de Saskatoon-Biggan (M. Gleave) et l'amendement de mise au point proposé par mon collègue le député de Skeena (M. Howard) essaient d'établir le principe que l'on doit tenir compte des augmentations des frais de production si on désire vraiment doter les cultivateurs de l'Ouest d'un programme valable.

Je crois qu'il importe de noter les écarts entre la courbe du revenu agricole brut et celle du revenu agricole net que touchent les cultivateurs de l'Ouest du Canada. J'ai ici certains chiffres que j'aimerais communiquer à la Chambre et qui, je crois, font bien voir cet écart et pourquoi cette question est si importante pour les cultivateurs de l'Ouest du Canada et pourquoi il est si important qu'elle fasse partie du bill dont nous sommes actuellement saisis. Le ministre a signalé que les dispositions actuelles du bill se fondaient sur les recettes globales provenant de la vente des six céréales importantes récoltées dans l'Ouest du Canada, le blé, l'avoine, l'orge, le seigle, la graine de lin et la graine de colza. A l'aide des chiffres que j'avais alors sous la main, j'ai calculé, pour les cinq dernières années, les recettes brutes en espèces provenant de la vente de ces six céréales dans l'ensemble du Canada. J'admets que certaines de ces ventes auraient été conclues en dehors des provinces des Prairies, mais on conviendra, je crois, que la plus grande partie de ces ventes l'auraient été dans les provinces des Prairies.

Les chiffres des recettes en espèces provenant de la vente de ces six céréales pendant les cinq dernières années sont les suivants: 1,281.1 millions de dollars en 1966, 1,307.3 millions en 1967, 1,191.7 millions en 1968, 929.8 millions en 1969 et 1,013.2 millions en 1970. J'ai fait un certain calcul par rapport à ses cinq chiffres. J'ai essayé

d'établir le rapport qui existait entre le plus petit et le plus grand de ces cinq chiffres. J'ai découvert que le chiffre le plus élevé était celui de 1967 et qu'il était de 41 p. 100 plus élevé que le chiffre le plus faible, celui de 1969.

• (8.50 p.m.)

En étudiant l'image d'ensemble des revenus agricoles pour la seule province de la Saskatchewan, ma propre province, ce n'est pas sans intérêt que j'ai constaté qu'il y avait un rapport très étroit entre les degrés de variations entre les minimums et les maximums du revenu agricole brut et global dans cette province et les ventes des six céréales principales dans tout le Canada. Sans citer tous les chiffres, je pourrais simplement noter que pour la période allant de 1966 à 1970, il y a un minimum de 619 millions de dollars en 1970 et un maximum de 976.2 millions en 1967 dans le revenu numéraire total pour l'agriculture dans la province de la Saskatchewan. J'ai encore constaté que le chiffre maximum en 1967 dépassait de 41 p. 100 le chiffre minimum de 1970.

Je peux aussi indiquer qu'il y a une constante diminution des revenus numériques bruts au cours des dernières années et que par conséquent le ministre se retrouvera, quelles que soient ses moyennes actuelles, dans un an ou deux devant un chiffre moyen très bas. A mon avis, il est important de remarquer ce degré de variation dans les chiffres de revenu brut en numéraire, à savoir une variation d'environ 40 p. 100 s'échelonnant sur une période de cinq ans lorsque l'on compare les chiffres minimaux avec les chiffres maximaux, et, à mon avis, il est important de comparer ces chiffres avec la variation existante lorsqu'on contemple le revenu net agricole.

Les seuls chiffres que j'aie pu utiliser avec précision à cet effet concernaient l'ensemble du revenu net agricole de la province de la Saskatchewan. A mon sens, il ne faut pas oublier, et les députés s'en rendront bien compte, que la différence entre le revenu en numéraire et le revenu net est représentée par le prix de revient. J'aimerais donner brièvement les grandes lignes du revenu net agricole de la Saskatchewan pendant les cinq dernières années. En 1966, le revenu agricole net dans ma province était de 583 millions de dollars. En 1967, il était de 354.9 millions; en 1968, de 462.3 millions; en 1969, de 402.9 millions et en 1970 de 195 millions. Nous avons donc des chiffres variant entre un minimum de 195 millions de dollars en 1970 et un maximum de 583 millions de dollars en 1966. Ce chiffre de 583 millions est près de trois fois plus élevé, presque 300 p. 100 plus élevé que le minimum de 195 millions de 1970. Ainsi, nous constatons que bien que le revenu en espèces d'une ferme, le revenu brut, n'a varié que d'environ 40 p. 100, on note une différence de quelque 200 p. 100 lorsqu'on examine les chiffres de revenu net.

Par conséquent, on constate qu'il faut tenir compte d'autre chose que du revenu en espèces si on veut établir un plan qui soit de quelque valeur pour les cultivateurs. C'est la raison pour laquelle beaucoup d'entre nous ont voulu insister sur cette question, et ont débattu cette question à la Chambre. Nous pensons que les stipulations actuelles ne fournissent pas le genre de stabilité nécessaire à l'agriculture de l'Ouest. Je crois que personne ne niera qu'il y a eu beaucoup d'instabilité dans toute l'histoire de l'agriculture des Prairies. Nous, dans notre parti et, j'en suis sûr, les députés de tous les autres partis aussi seront d'accord pour que l'on propose un moyen d'assurer une stabilité suffisante dans l'Ouest; personne ne niera que nous désirons voir s'établir cette stabilité dans l'Ouest.